



ecomaison

Juillet 2024

Filière ameublement

# Tarifs éco-modulés 2025

# Ordre du jour

1

Les résultats  
d'Ecomaison

2

Pourquoi un  
nouveau  
barème en  
2025 ?

3

Les grands  
principes du  
Barème éco-  
modulé

4

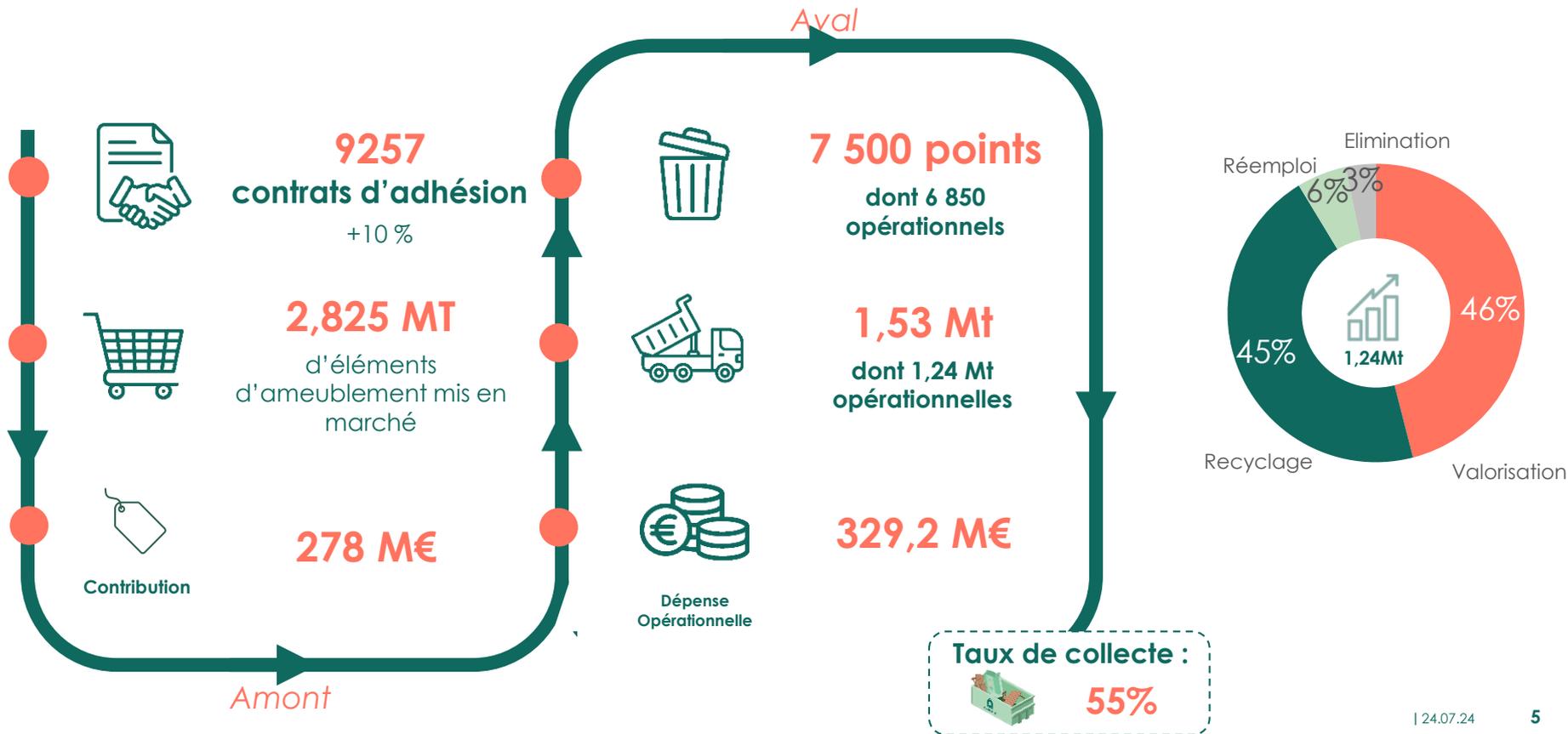
Les nouveautés  
des primes  
d'incorporation  
de matières  
recyclées

1.  
**Ecomaison renouvelle ses  
bonnes performances de  
recyclage pour le  
mobilier usagé**



# Chiffres clés Ameublement 2023

## Bonnes performances de recyclage pour le mobilier usagé



# Chaque minute, nous collectons et recyclons 2,5 tonnes de meubles usagés.

## Des collectes partout en France



**1,6 million**  
de tonnes d'éléments d'ameublement

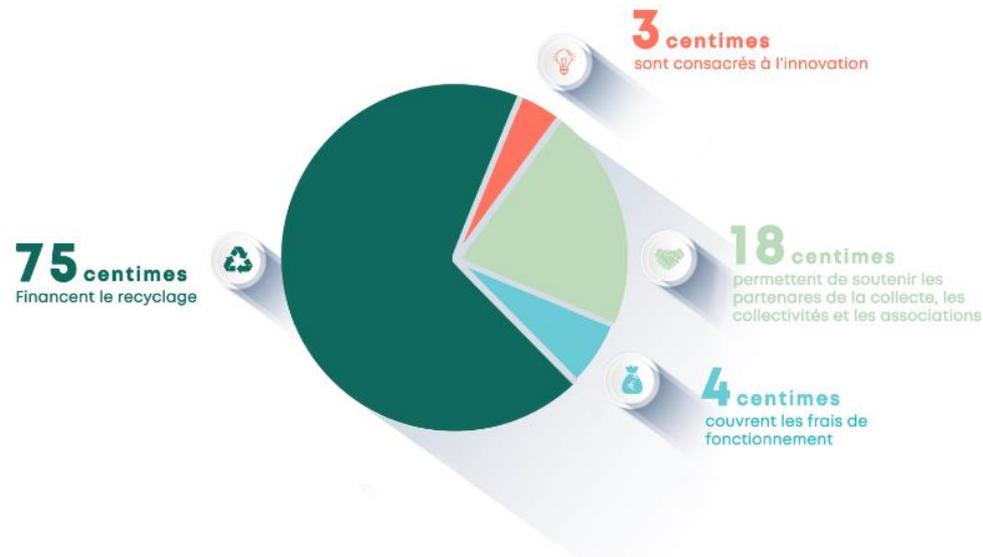
## Des matières recyclées et de l'énergie



- 800 000 tonnes de bois**
- 300 000 tonnes de combustible solide de récupération (CSR)**
- 70 000 tonnes de ferraille**
- 11 000 tonnes de mousses**
- 10 000 tonnes de plastique**



## En moyenne, pour 1 € d'éco-participation versé :

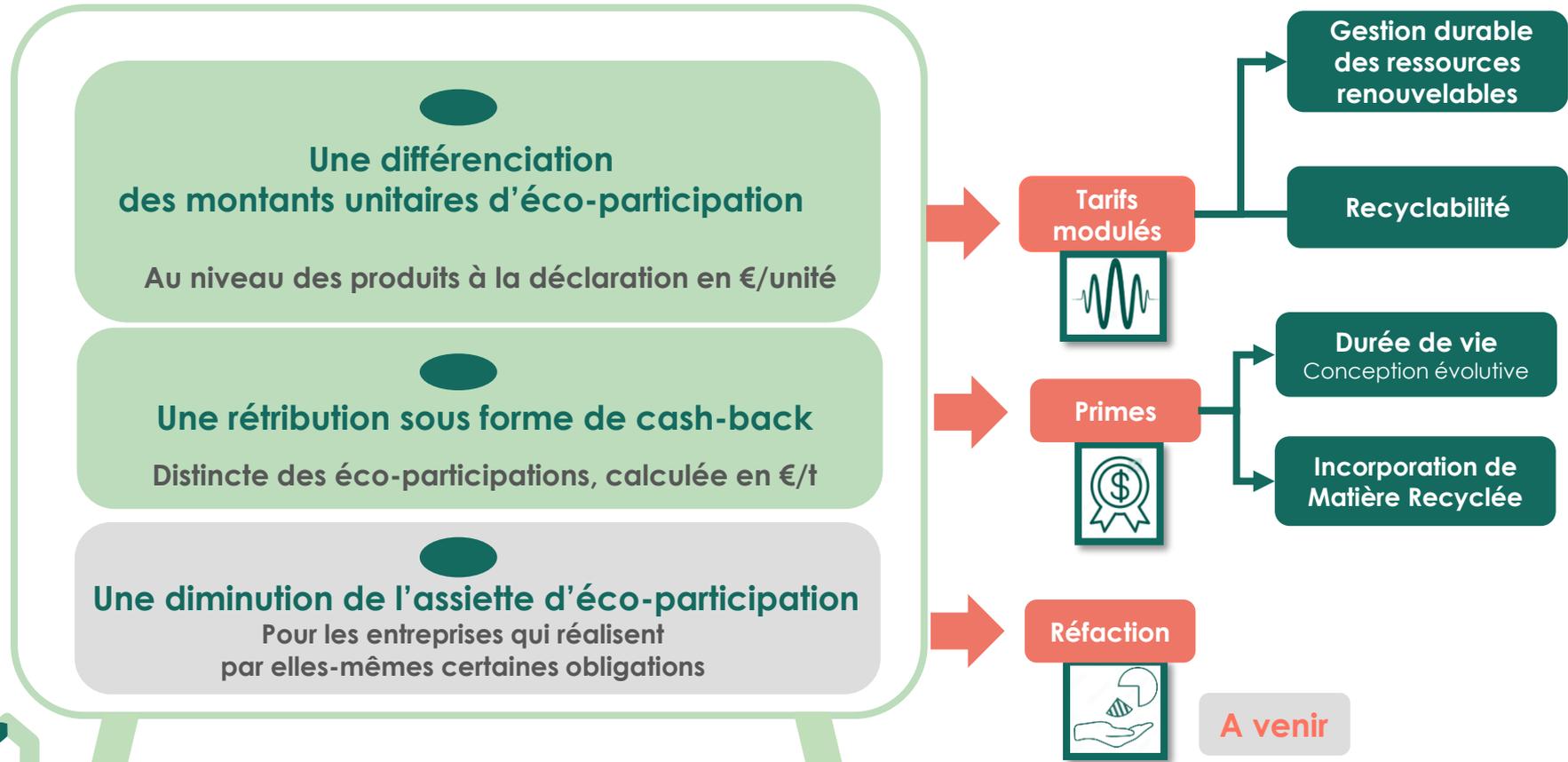


- ▶ **75 centimes** financent le recyclage,
  - ▶ **18 centimes** permettent de soutenir les partenaires de la collecte, les collectivités et les associations,
  - ▶ **4 centimes** couvrent les frais de fonctionnement,
  - ▶ **3 centimes** sont consacrés à l'innovation.
- ▶ **Source : Ecomaison, 2022**

## 2. Pourquoi faire évoluer le barème en 2025 ?



# Ecomaison intègre les éco-modulations pour accompagner les entreprises dans leur circularité



# Comment se calcule un tarif d'éco-participation ?

En 2024

- ▶ L'éco-participation est calculée en tenant compte des coûts de :
    - collecte
    - tri
    - réemploi / recyclage
- des produits mis au rebut.

Nouveau en 2025 : éco-modulations !



## PRIMES

- **Recyclabilité**
- Emploi de **ressources renouvelables** gérées durablement : PEFC, FSC, Bois de France etc.
- **Durabilité** des éléments d'ameublement : conception évolutive

## PÉNALITÉS

- **Perturbateur** de recyclage
- Élément d'ameublement majoritairement composé de bois non certifié

EXEMPLE FICTIF

Bureau + 95% de bois - 50 kg



**ECO-PART : 3,37€**  
GESTION DURABLE CERTIFIÉE

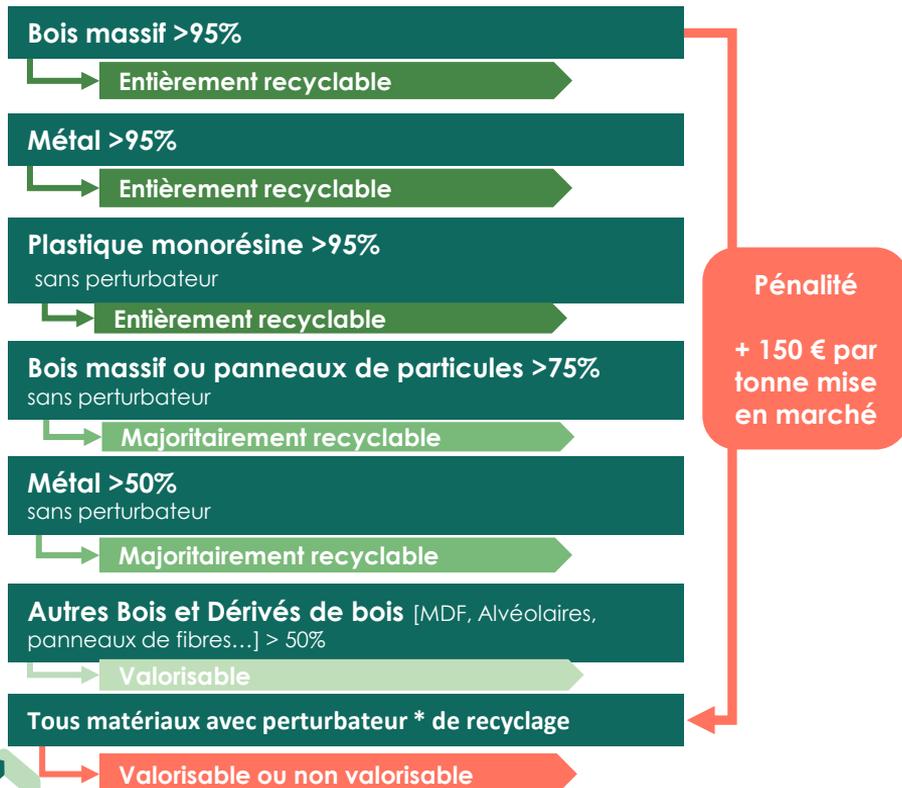
**ECO-PART : 10,38€**  
AVEC PERTURBATEUR



### 3. Les grands principes du Barème éco-modulé

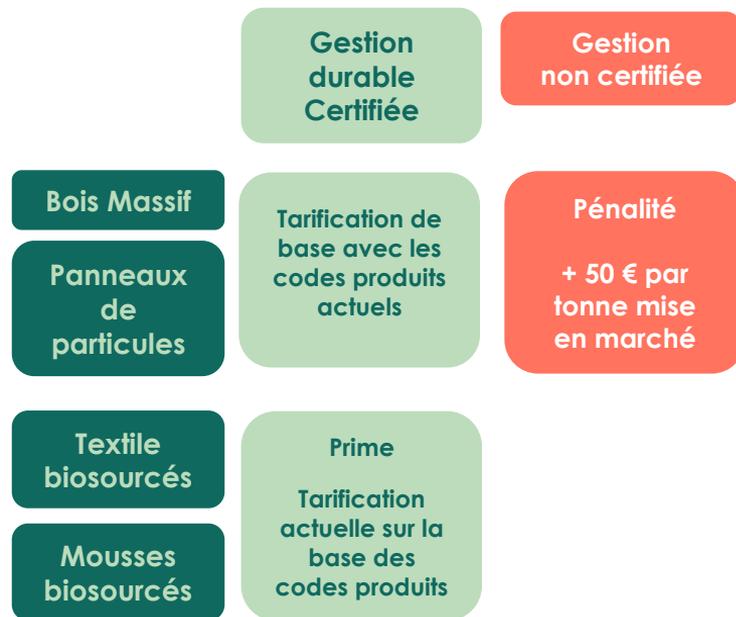
# Deux facteurs de différenciation des tarifs

## La recyclabilité des matériaux



\* Substance ou présence de matériaux minéraux

## La gestion durable des ressources renouvelables



# Les tarifs des meubles et cuisines. Exemple : Matériau bois

## Gestion certifié / Gestion non certifiée



Gestion durable certifiée

	Bois massif		Dérivés de bois			Tout produit à majorité de bois avec perturbateur de recyclage
	≥ 95%	Entre 75% et 95%	Panneau de particules >75%	Tout type de bois et dérivés de bois ≥ 50%	Matériaux biosourcés ≥ 50%	
< 0,100 kg	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,05
≥ 0,100 kg et < 0,25 kg	0,03	0,03	0,03	0,04	0,04	0,07
≥ 0,25 kg et < 0,5 kg	0,05	0,05	0,05	0,07	0,07	0,15
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,08	0,08	0,08	0,13	0,13	0,24
≥ 1 kg et < 2 kg	0,16	0,17	0,17	0,27	0,27	0,50
≥ 2 kg et < 5 kg	0,25	0,26	0,26	0,43	0,43	0,77
≥ 5 kg et < 10 kg	0,53	0,55	0,55	0,90	0,90	1,63
≥ 10 kg et < 20 kg	1,20	1,25	1,25	1,90	1,90	3,71
≥ 20 kg et < 30 kg	1,76	1,83	1,83	3,16	3,16	5,43
≥ 30 kg et < 40 kg	2,52	2,62	2,62	4,33	4,33	7,77
≥ 40 kg et < 60 kg	3,37	3,50	3,50	5,78	5,78	10,38
≥ 60 kg et < 100 kg	5,61	5,83	5,83	9,03	9,03	17,30
≥ 100 kg et < 150 kg	10,10	10,50	10,50	16,25	16,25	31,15
≥ 150 kg et < 200 kg	14,14	14,70	14,70	22,75	22,75	43,61
≥ 200 kg et < 250 kg	18,19	18,90	18,90	29,26	29,26	56,07
≥ 250 kg et < 300 kg	22,23	23,10	23,10	35,76	35,76	68,54
> 300 kg	32,33	33,60	33,60	52,01	52,01	99,69

Avec la pénalité



Gestion non certifiée

	Bois massif		Dérivés de bois			Tout produit à majorité de bois avec perturbateur de recyclage
	≥ 95%	Entre 75% et 95%	Panneau de particules >75%	Tout type de bois et dérivés de bois ≥ 50%	Matériaux biosourcés ≥ 50%	
< 0,100 kg	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04	0,05
≥ 0,100 kg et < 0,25 kg	0,04	0,05	0,05	0,06	0,06	0,07
≥ 0,25 kg et < 0,5 kg	0,08	0,09	0,09	0,09	0,09	0,15
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,13	0,14	0,14	0,18	0,18	0,24
≥ 1 kg et < 2 kg	0,28	0,30	0,30	0,38	0,38	0,50
≥ 2 kg et < 5 kg	0,42	0,46	0,46	0,61	0,61	0,77
≥ 5 kg et < 10 kg	0,90	0,97	0,97	1,26	1,26	1,63
≥ 10 kg et < 20 kg	2,04	2,20	2,20	2,66	2,66	3,71
≥ 20 kg et < 30 kg	2,98	3,22	3,22	4,45	4,45	5,43
≥ 30 kg et < 40 kg	4,27	4,62	4,62	6,09	6,09	7,77
≥ 40 kg et < 60 kg	5,70	6,17	6,17	8,11	8,11	10,38
≥ 60 kg et < 100 kg	9,49	10,27	10,27	12,68	12,68	17,30
≥ 100 kg et < 150 kg	17,10	18,50	18,50	22,84	22,84	31,15
≥ 150 kg et < 200 kg	23,94	25,90	25,90	31,97	31,97	43,61
≥ 200 kg et < 250 kg	30,77	33,30	33,30	41,10	41,10	56,07
≥ 250 kg et < 300 kg	37,61	40,70	40,70	50,24	50,24	68,54
> 300 kg	54,71	59,20	59,20	73,07	73,07	99,69

# Illustration du tarif sur une table

## Tarif d'éco-part HT d'une table de 30 à 40kg



### Recyclabilité

Bois massif >95%  
Entièrement recyclable

Bois massif ou panneaux de  
particules > 75%  
Majoritairement recyclable

Autres bois et dérivés de bois  
(MDF, alvéolaires, panneaux de  
fibres...) >50%  
Valorisable

Meubles majoritairement en  
bois avec perturbateur de  
recyclage  
Non valorisable

### Gestion durable

Gestion  
durable  
certifiée

Gestion  
non  
certifiée

2,52 €

4,27 €

Tarif actuel

2,62 €

4,62 €

4,33 €

6,09 €

N/A

7,77 €

# Exemple : Les sièges sans rembourrage

## Matériau majoritaire - Bois et Biosourcés

- Gestion durable certifiée
- Nouvelle catégorie : +95% de bois massif
- Nouvelle catégorie : tout type de siège avec perturbateur de recyclage

### Matériau majoritaire : Bois et Biosourcés

Gestion durable certifiée	Sans rembourrage				
	Bois massif		Tout type de bois et dérivés de bois ≥ 50%	Matériaux biosourcés ≥ 50%	Tout type de siège avec perturbateur de recyclage
	≥ 95%	Entre 75% et 95%			
selon poids					
< 0,5 kg	0,03	0,03	0,05	0,05	0,08
≥ 0,5 kg et < 1 kg	0,05	0,06	0,09	0,09	0,16
≥ 1 kg et < 2 kg	0,11	0,12	0,18	0,18	0,33
≥ 2 kg et < 3 kg	0,18	0,20	0,30	0,30	0,55
≥ 3 kg et < 5 kg	0,29	0,33	0,50	0,50	0,91
≥ 5 kg et < 7 kg	0,44	0,50	0,75	0,75	1,37
≥ 7 kg et < 10 kg	0,59	0,67	1,01	1,01	1,84
≥ 10 kg et < 15 kg	0,89	1,00	1,51	1,51	2,74
≥ 15 kg et < 20 kg	1,26	1,42	2,14	2,14	3,90
≥ 20 kg et < 25 kg	1,65	1,75	2,64	2,64	4,80
≥ 25 kg et < 30 kg	1,93	2,17	3,27	3,27	5,96
≥ 30 kg et < 40 kg	2,44	2,75	4,35	4,35	7,55
≥ 40 kg et < 50 kg	3,18	3,58	5,40	5,40	9,82
≥ 50 kg et < 60 kg	3,84	4,33	6,53	6,53	11,88
≥ 60 kg et < 70 kg	4,59	5,17	7,80	7,80	14,30
≥ 70 kg et < 80 kg	5,17	5,83	8,70	8,70	16,00
≥ 80 kg et < 90 kg	5,92	6,67	10,06	10,06	18,30
≥ 90 kg et < 100 kg	6,66	7,50	11,31	11,31	20,98
≥ 100 kg et < 120 kg	7,70	8,67	13,08	13,08	23,79
≥ 120 kg et < 150 kg	9,61	10,83	16,33	16,33	29,72
≥ 150 kg et < 200 kg	13,46	15,16	22,87	22,87	41,61
≥ 200 kg et < 250 kg	17,30	19,49	30,40	30,40	53,50
≥ 250 kg et < 300 kg	21,15	23,83	35,93	35,93	65,38
> 300 kg	30,76	34,66	52,26	52,26	95,71

# La codification des produits conserve la même structure

- **Le code produit, à 11 chiffres**, est une nomenclature d'Ecomaison pour codifier les produits selon leurs caractéristiques, appliquer le barème d'éco-participation et déclarer les mises sur le marché.

00 000 00 0000 0



**Catégorie**

Ex : Meubles d'appoint



**Type de produit**

Ex : Siège non convertible 1 place



**Matériau majoritaire**

Ex : Bois massif certifié

Ce code peut comporter la prime ou la pénalité à la gestion durable/recyclabilité



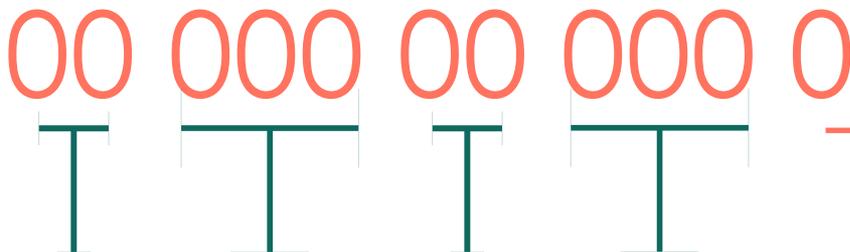
**Caractéristiques**

Ex : poids compris entre 20 kg et 30 kg



**Hors gestion non certifiée :  
97 % des codes ne sont pas modifiés**

# Nouvelle codification pour la prime « DURABILITE »



## Catégorie

Ex : Meubles d'appoint

## Type de produit

Ex : Siège non convertible 1 place

## Matériau majoritaire

Ex : Bois massif certifié

Ce code peut comporter la prime ou la pénalité à la gestion durable/recyclabilité

## Caractéristiques

Ex : poids compris entre 20 kg et 30 kg

## Nouveau : durabilité

Evolutivité à coder sous le numéro « 1 »

Mise à disposition de pièces détachées pour les filières Jouets, Bricolage et jardin JJ

11<sup>ème</sup> position à 0 par défaut : « 1 » à ajouter aux produits concernés pour bénéficier du bonus « durabilité »

## Catégorie et type de produits

00 000 00 000 0

### Code Catégorie :

- ▶ Pas de changement

### Code Produit :

- ▶ Codification simplifiée des sièges avec un code produit unique avec un recodificateur pour les codes historiques, encore applicable pour l'année 2025

00 000 00 000 0

## Code Matériaux :

- **Prise en compte de la recyclabilité, entraînant la modification des taux de présence de matériaux et la création de nouveaux codes**
  - Ajout de la notion de mono-matériaux supérieurs à 95%
  - Création de nouveaux codes matériaux à 95% : affecté comme entièrement recyclable
- **Suppression des codes agrégeant les familles matériaux**
  - Ex : remplacement du code matériau « inerte » par des codes par types de matériaux minéraux à plus de 95%

00 000 00 000 0

## Caractéristiques :

### ► Création de 2 nouvelles tranches de poids :

- < 100 g et de 100 g à 250 g
- Transformation du code  $\geq 0$  kg et < 0.5 kg en  $\geq 0.25$ kg et < 0.5 kg
- Transformation du code  $\geq 0$  kg et < 0.25 kg en  $\geq 0.1$ kg et < 0.25 kg
- Suppression tranches > 300 kg

## Eco-modulation :

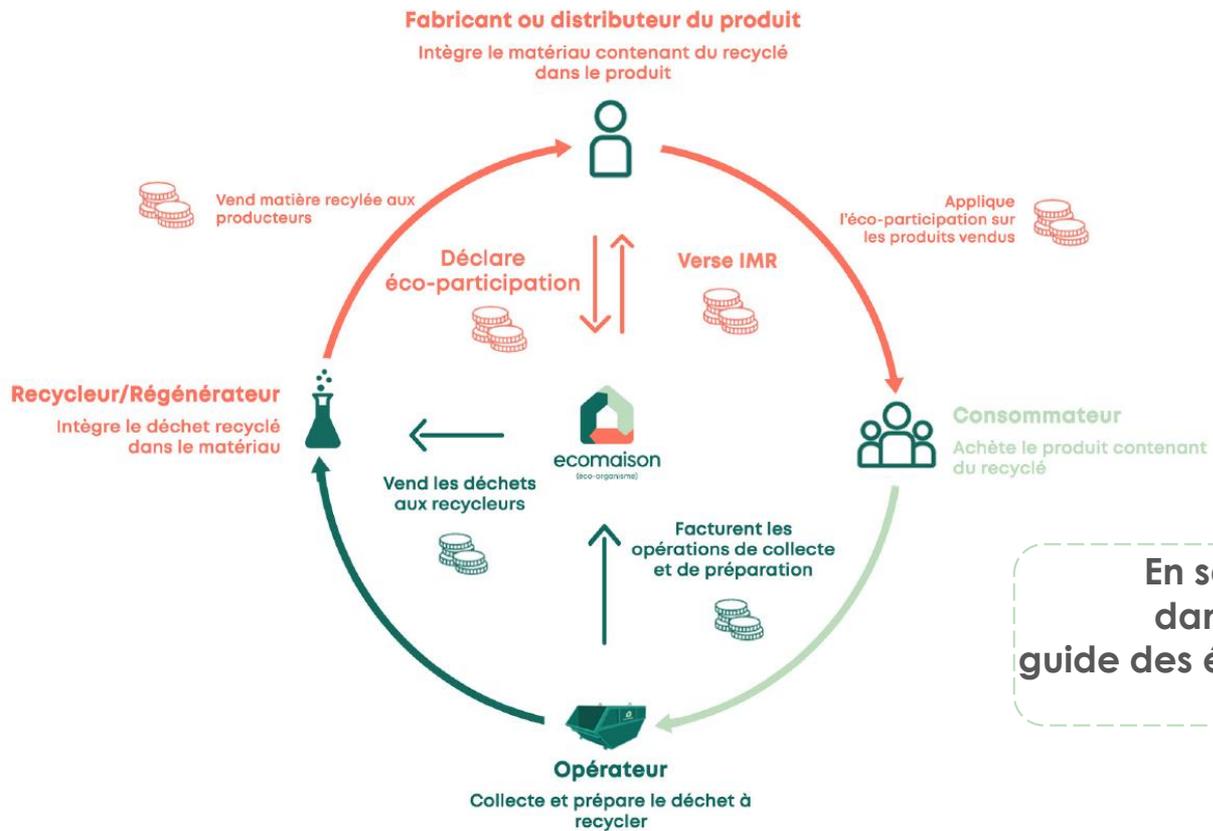
### ► Ajout du code 1 pour la conception évolutive des produits



ecomaison

## 4. Les primes d'incorporation de matières recyclées : quelques nouveautés

# Le principe d'attribution des Primes d'incorporation de matières recyclées



En savoir plus  
dans le futur  
guide des éco-modulations

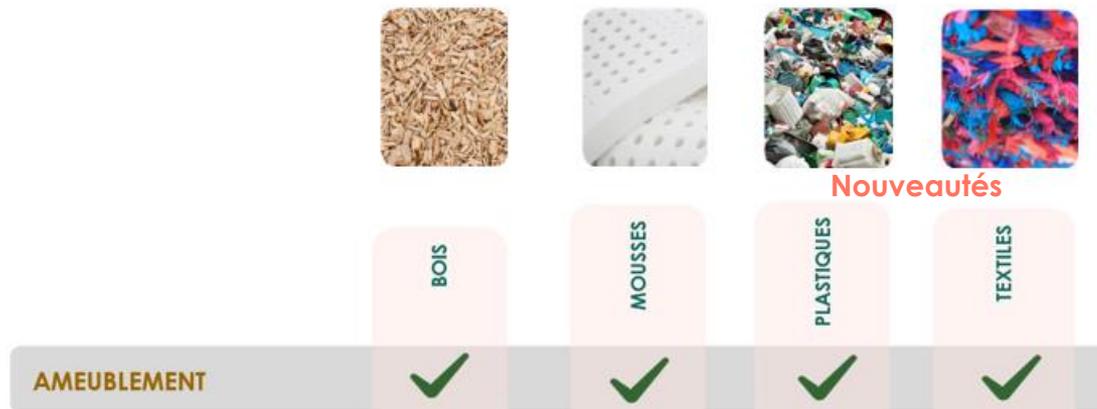


# Nouveauté 2024 : élargissement aux plastiques et textile et prise en compte de la boucle ouverte

## ► Principe :

- Récompense les fabricants et distributeurs adhérents d'Ecomaison dans leurs politiques d'approvisionnement et d'incorporation de matières recyclées dans tous leurs produits mis sur le marché pour les différentes filières.
- Déclaration semestrielle

## ► Nouveauté applicable au S2 2024 : plus de matériaux, et nouveaux barèmes



# Les outils et les ressources pour vous accompagner

## CE QUI EST DISPONIBLE

- ▶ Barème éco-modulé 2025 : FR
- ▶ Barème 2025 anglais

## CE QUI SERA BIENTÔT DISPONIBLE

- ▶ Guide de l'éco-modulation multi-filière
- ▶ Générateur de code produits
- ▶ Mise à jour du codificateur en ligne
- ▶ Nouveaux webinaires en français, et anglais à la rentrée



ecomaison

# Réponses aux questions posées lors de précédents webinaires

# Affichage de l'éco-modulation

## Questions

Concernant les produits ayant des malus, ou des primes pour certains matériaux : devons- nous informer le consommateur au titre de l'info conso que nous bénéficions de primes/bonus ou pénalités/malus ? Et si oui, quelle forme cela doit prendre ?

Dans votre exemple (Tarif d'éco-part d'une table de 30 à 40kg du webinar), il s'agit bien d'éco-modulation appliquée directement sur le produit et affichée sur les docs commerciaux ? Donc avec une nouvelle codification ?

Qu'en est-il des produits qui comprennent une part de recyclé en pré ou post-consumer ? Par exemple, un meuble en plastique qui comprend une part de plastique recyclé ? Est-ce considéré comme un perturbateur ?

## Réponses

Les entreprises qui vendent des éléments d'ameublement doivent afficher l'éco-participation sur leurs documents de vente, en dessous du prix du produit. L'affichage de certaines qualités et caractéristiques environnementales des produits est maintenant obligatoire pour metteurs sur le marché d'ameublement (selon leur CA) :

- présence de substances dangereuses
- incorporation de matières recyclées,
- recyclabilité des produits. Plus d'information sur la [page](#) ou dans la "foire aux questions" (FAQ) du ministère de la Transition Ecologique, actualisée pour la dernière fois le 18 octobre 2023.

Tout à fait. A noter que pour les produits composés majoritairement de bois certifié aucune recodification n'est nécessaire.

La liste des perturbateurs de recyclage est en cours d'harmonisation entre les éco-organismes agréés sur la filière. Celle-ci sera transmise aux pouvoirs publics avant d'être communiquée à nos adhérents.

Concernant les plastiques en mélange, ils sont considérés à la date comme perturbateurs de recyclage dans l'ameublement, sauf mélange de polypropylène PP et de polyéthylène PE.

Concernant l'incorporation de matière recyclée lors de la fabrication d'un produit (par exemple un plastique recyclé mélangé avec de la résine plastique vierge), alors le plastique recyclé ne sera pas considéré comme un perturbateur de recyclage.

# Gestion durable et certification

Questions	Réponses
Sera-t-il suffisant de fournir une attestation du fournisseur indiquant que le matériau est issu de ressources renouvelables gérées durablement ?	Oui, démontrer que le matériau est issu de ressources renouvelables gérées durablement est suffisant, si cela répond à des exigences équivalentes à la certification produit. En cas de contrôle et d'audit, il faudra être en mesure de faire le rapprochement entre l'attestation de votre fournisseur et les produits mis sur le marché.
Nous nous fournissons en bois exclusivement français, mais pas tous certifiés. Pourtant en France le bois est géré durablement, mais sans certificat, on ne pourra pas le justifier...	Les produits non certifiés mais issus de forêts gérées durablement au travers d'un système de diligence raisonnée pourront également prétendre à des bonus d'éco-participation. Les conditions seront prochainement explicitées dans le guide des éco-modulations.
Est-ce qu'une chaise fabriquée en Italie, faite à 100% de PP recyclé, sera éligible à la prime?	Une chaise en plastique sera éligible au prime d'éco-modulation si sa matière première recyclée répond à deux conditions : 1. Elle est composée de déchets plastiques post-consommation, collectés ou soutenus par un éco-organisme. 2. La matière doit provenir d'un endroit situé à moins de 1 500 km du lieu de fabrication de cette chaise.
Comment avoir les informations d'un fournisseur étranger pour calculer l'éco-participation ?	Pour vous préparer efficacement d'ici le 1er janvier 2025, l'un des enjeux majeurs sera de collecter des informations auprès de vos fournisseurs étrangers, afin d'estimer l'éligibilité aux primes et pénalités. Cela passera par l'élaboration d'un cahier des charges détaillant la composition de vos produits (matériaux, poids, etc.). Cette démarche vous permettra également de vous conformer aux obligations d'affichage QCE et, à terme, aux autres exigences prévues par la Commission européenne, notamment le passeport numérique des produits. Nous allons également vous mettre à disposition le générateur de codes produits, dans les prochaines semaines.

# Gestion durable et certification

Questions	Réponses
Est-ce que le produit fini en bois doit être certifié ou seulement la matière première peut suffire ?	Oui, démontrer que le matériau constituant le produit est certifié issu de ressources renouvelables gérées durablement est suffisant, si cela répond à des exigences équivalentes à la certification produit. En cas de contrôle et d'audit, vous devrez être en mesure de faire le rapprochement entre la matière certifiée et les produits mis sur le marché.
Quelles sont les preuves à apporter à Ecomaison pour constater qu'un produit est fabriqué avec du bois certifié?	En cas de contrôle, il pourra vous être demandé des fiches produits attestant de la composition en bois géré durablement, et à minima votre l'approvisionnement en matières premières de vos fournisseurs.
A partir de quel % en bois certifié peut-on considérer que nous sommes en "gestion durable" ?	Dès que le produit est majoritairement constitué de bois (>50% en masse du produit), il est éligible à un tarif différencié "gestion durable" lorsque le produit ou son approvisionnement bois est certifié. Par exemple : certification du produit PEFC, PEFC recyclé, FSC mixte ou FSC recyclé ou tout autre système équivalent, garantissant que les produits ou l'approvisionnement du bois constituant les produits sont issus à minima à 70 % de forêts gérées durablement et certifiées, ou de sources recyclées, le reste étant composé de matières issues de sources contrôlées.
All our chinese suppliers use FSC certified wood. We have the certificates, so we will use the certified prices, yes?	Indeed, you can use the eco-participations for the products "certified sustainable". However, you will need to provide supporting documents in the event of inspections or audits ; they will have to be attached to your declarations. Further information will be given on this matter.

# Codification

Questions	Réponses
Pourquoi le bois non certifié est pénalisé par rapport à du bois certifié? Est-il plus difficile de recycler du bois non certifié?	Non, la gestion durable n'a évidemment aucun impact sur la fin de vie des produits. Cependant, l'éco-participation, qui reflétait autrefois uniquement les coûts de traitement en fin de vie, s'étend désormais à l'ensemble du cycle de vie des produits, en commençant par l'approvisionnement des matières premières, l'étape la plus émettrice de CO2. La gestion durable des ressources renouvelables est l'un des grands axes de l'économie circulaire. Selon les pouvoirs publics, l'éco-participation au travers des éco-modulations peut être un levier pour orienter les entreprises et les consommateurs vers des pratiques plus vertueuses.
Pour le bois FSC, devra-t' on fournir le certificat FSC pour pouvoir bénéficier de l'éco-modulation ?	Les éco-modulations seront appliquées dans le barème d'éco-participation à partir de janvier 2025. Ainsi il faudra en effet charger les modes de preuves adéquats, par exemple les certificats Gestion durable de type FSC pour les produits en bois ou justifier l'approvisionnement en bois constituant les produits, pour confirmer votre éligibilité à ces tarifs.
Ayant des petits produits en métal à plus de 95%, qui sont actuellement à plus de 75% devons-donc les recodifier?	Oui, en effet il faudra les recodifier. De nouveaux codes matériaux seront créés dans le générateur de codes produits.
Mettez-vous à disposition un tableau de correspondance des anciens codes vers les nouveaux codes ?	Oui, c'est prévu. Cela sera intégré dans le générateur de codes produits.
Pourquoi n'avez pas vous fait la même démarche de non-recodification pour le bois sourcé durablement pour les produits du Bâtiment ? Les équipes vont se perdre pour les produits frontières?	Nous sommes conscients de l'importance d'une harmonisation entre les différentes filières à Responsabilité Elargie du Producteur sur ce sujet, notamment pour les produits frontières. Ce projet est en cours chez Ecomaison.

# Gestion durable et codification

## Réponses

Si l'un de nos produits, exemple un fauteuil de jardin, est composé de bois non certifié et d'un coussin inclus avec rembourrage, comment devons-nous le codifier ?

Vous avez **deux options de calculs et de déclaration de l'éco-participation** pour des produits vendus en lot :

- Option 1 (précise en donnée marché) :** Codification du lot avec 2 codes Ecomaison
- 1 code Ecomaison pour le fauteuil et
  - 1 code Ecomaison pour le coussin.

Pour chaque lot mis sur le marché, il faudra utiliser les deux codes qui composent le lot lors de sa déclaration.

**Option 2 (moins précise, ne pouvant bénéficier d'éco-modulation) :** Codification à l'aide du code combinaison. Code Ecomaison : 00000000000, le montant d'éco-part à associer est l'addition du montant des éco-part de chacun des produits.

Pour chaque lot mis sur le marché, le code combinaison comptera pour les 2 produits mis en marché du lot.

La pénalité de 50 € par tonne est calculée en prenant en compte la valeur haute de la tranche de poids concerné par le code produit ?

La pénalité de 50€ est l'écart en €/T entre un élément d'ameublement majoritairement composé de bois certifié PEFC ou FSC ou Bois de France en gestion durable et un même produit ne répondant pas à ce critère. Ce tarif est ensuite décliné par tranche de poids selon, le poids moyen de la tranche.

Est-ce que ces nouveautés vont imposer d'avoir à recodifier tous nos produits soumis ?

Il existe deux cas de figure :

- Les produits vertueux qui contiennent une majorité de matériaux certifiés, avec une gestion durable, n'ont pas besoin d'être recodifiés.
- Tous les produits contenant des perturbateurs de recyclage devront toutefois être recodifiés.

We sell stools that have a metal hydraulic leg, and either a plastic seat or a padded seat. How can I decide whether it is 95% metal or 50% metal?

This depends on the material that makes up the majority by weight, and its presence in the total weight of the product. If the product is +50% metal by weight, it is made mainly of metal, and vice versa with plastic. For the 95% it is only when your product is monomaterial.

# Eco-modulation

## Réponses

Durabilité = multiples usages successifs.  
Est-ce qu'une définition plus précise existe ? Comment attester qu'un produit est durable ?

Les éléments d'ameublement de conception évolutive sont ceux dont la conception prévoit et permet de leurs conférer de multiples usages successifs. Concernant les éléments de preuve, il sera nécessaire de charger les pièces justificatives sur l'interface dédiée sur votre espace connecté l'Espace Services. Il s'agit dans ce cas des fiches produits précisant de façon suffisamment explicite les usages successifs prévus par la conception du produit, étant entendu que ces usages doivent être distincts; c'est à dire, correspondant à plusieurs produits distincts sur le marché. Ecomaison communiquera prochainement l'ensemble des modalités.

Pour les produits textiles, est-ce que les primes sont également limitées à 1500 km du lieu de collecte ?

Comme pour les autres éléments d'ameublement, les produits textiles seront éligibles à la prime d'éco-modulation si la matière première recyclée répond à deux conditions :

1. Elle est composée de déchets plastiques post-consommation, collectés ou soutenus par un éco-organisme.
2. La matière doit provenir d'un endroit situé à moins de 1.500 km du lieu de fabrication de cette chaise.

Est ce qu'il y a une baisse d'éco-participation en cas de produit évolutif ?

Tout à fait, c'est l'objectif des éco-modulations.

Pourrons-nous avoir une version non protégée du générateur de code produits ?

Le générateur de code produits sera disponible prochainement. Il est en cours de finalisation.

Allez-vous mettre à disposition un tableau de correspondance ancien codes nouveaux codes (avec option durabilité ou non)?

Comme l'année dernière, nous vous mettrons à disposition un tableau de correspondance entre les nouveaux et anciens codes, directement dans le générateur de codes produits.

When will the 2025 eco-modulated prices be on the website? As they are not yet on the website?

The 2025 eco-modulated prices are already available in French and soon in English on the [following page](#).

Quel est le périmètre précis des produits concernés par la filière REP ameublement ?

Retrouvez dans le barème éco-modulé 2025 une liste non exhaustive des catégories de produits concernés par la filière à Responsabilité Elargie du Producteur, ainsi que [dans le doc suivant](#).

# Perturbateurs de recyclage – Recyclabilité - Réparation – Autres sujets

	Réponses
Quels sont les éléments (physiques et substances) susceptibles de perturber le recyclage ?	La liste des perturbateurs de recyclage est en cours de finalisation auprès des pouvoirs publics et des membres de l'OCABJ (éco-organismes agréés sur la filière). Elle sera communiquée très prochainement. Vous pouvez considérer cependant que les "perturbateurs" actuels le seront encore : Présence de verre, minéraux, de D3E ou d'inertes sur du bois.
Quid des matières recyclées utilisées par des usines asiatiques ? Cela permet-il de bénéficier des primes ?	Les matières recyclées utilisées par un fabricant asiatique ne pourront pas bénéficier d'une prime d'éco-modulation. Le dispositif vise à récompenser l'incorporation de déchets post-consommation collectés ou soutenus par les éco-organismes français. Par ailleurs, le déchet doit avoir été recyclé dans une structure située à moins de 1.500 km du lieu de collecte.
Comment définir la recyclabilité d'un produit d'ameublement ? S'agit-il de la recyclabilité du produit dans sa globalité ou de ses composants ?	Pour qu'un produit soit considéré comme recyclable, il doit répondre à cinq conditions cumulatives, conformément au décret n° 2022-748 du 29 avril 2022, cf. <a href="#">la page</a> de notre site internet. Notre outil de calcul de la recyclabilité des produits délivre la mention relative à la recyclabilité de vos produits, que certains metteurs sur le marché doivent afficher en fonction de leur chiffre d'affaires. Notre outil est disponible sur votre espace connecté l'Espace-Services ( <a href="https://espace-services.ecomaison.com/">https://espace-services.ecomaison.com/</a> ).
Quelle forme doit prendre l'affichage du fond réparation?	L'affichage du fond réparation doit être faite par les distributeurs en magasin, comme sur leurs sites internet. Ecomaison met à disposition une affiche digitale que vous pouvez imprimer et utiliser pour vos magasins, ainsi qu'une bannière digitale, <a href="#">voir ici</a> .
Par ailleurs, devons-nous informer le consommateur du fond réparation si nos meubles ne sont pas des sièges ?	Vous devez informer le consommateur du fonds réparation pour tous les éléments d'ameublement, même si à date les produits d'ameublement que vous vendez ne sont pas concernés directement. Le Bonus réparation sera élargi d'ici la fin de l'année à de nouveaux produits d'ameublement.
Je vois qu'il y a des nouvelles tranches de poids.	Tout à fait, voir <a href="#">la page de ce webinaire</a> .



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles  
sur [Espace-services.com](https://www.espace-services.com)

Suivez nos actualités  
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Appelez-nous

**0811 69 68 70**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à [contact@ecomaison.com](mailto:contact@ecomaison.com)